

Communication régionale UNSA-GEST

Février 2026



UNSA Grand Est :

Agir ensemble pour nos droits et notre avenir



En ce début d'année 2026, l'**UNSA** Grand Est souhaite réaffirmer son engagement aux côtés de toutes et tous . Dans un contexte marqué par des évolutions profondes de nos conditions de travail, des réorganisations et des incertitudes persistantes, l'**UNSA** reste une **organisation syndicale responsable, indépendante et constructive.**

Nos priorités pour 2026:

L'**UNSA** Grand Est continue de porter des revendications claires et réalistes :

- **L'amélioration des conditions de travail**, avec une attention particulière portée à la charge de travail, à la reconnaissance professionnelle et à la qualité de vie au travail.
- **La défense du pouvoir d'achat**, par une juste revalorisation des rémunérations et la reconnaissance que chacun mérite.
- **Un dialogue social réel et respectueux**, fondé sur l'écoute, la transparence et la recherche de solutions concrètes.
- **L'égalité professionnelle et la lutte contre toutes les formes de discrimination**, valeurs fondamentales de l'**UNSA**.

UNSA proche du terrain

Dans toute la région Grand Est, vos représentants UNSA sont présents, disponibles et à votre écoute. Ils agissent au quotidien pour vous informer, vous défendre et vous accompagner, individuellement et collectivement.

En janvier l'équipe **UNSA** s'est rendue à la rencontre des salariés de NANCY, merci à eux pour leur accueil et leur soutien à notre syndicat, preuve que notre travail est reconnu et apprécié.



unsa.efs.gest@gmail.com





Concillez vie professionnelle et vie privée !



Selon la convention collective de l'EFS, tout salarié a le droit de s'absenter pour des événements survenus au sein de sa famille.

Concubinage, pacs, ou mariage (sans cumul), chaque salarié bénéficie de 5 jours d'absences sur justificatif. Ces jours sont assimilés à du temps de travail effectif et peuvent être pris dans un délai d'**1 mois** après la survenue de l'évènement.

D'autre part votre CSE vous octroie un chèque de 100 euros pour cette occasion !

A demander dans votre espace privé dans un délai de **2 mois**.

Nouveautés : le saviez-vous ?

Le congé supplémentaire de naissance est un nouveau droit visant à mieux accompagner les familles en favorisant le bon développement de l'enfant dans ses premiers mois et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Congé d'une durée maximale de deux mois.

Chaque parent pourra prendre jusqu'à deux mois de congés supplémentaires rémunérés à :

- **70 % du salaire net** le premier mois,
- **60 %** le second mois.

Ce congé pourra être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes d'un mois non consécutives.

Il s'ajoute aux congés maternité et paternité. Chaque parent pourra en bénéficier de manière simultanée ou alternée.

Le congé supplémentaire de naissance, ouvert à chacun des parents, pourra être pris à compter du 1er juillet 2026, après les congés maternité, paternité ou d'adoption.

Le SMIC augmente au 1er janvier en fonction de deux critères qui sont liés à l'inflation et au pouvoir d'achat. Après 14 mois sans hausse, **le SMIC est revalorisé de 1,18 % au 1er janvier 2026.**

Le décret a été publié au Journal officiel du 18 décembre 2025.

Le SMIC horaire passe donc de 11,88 euros à 12,02 euros bruts, soit 1823,03 euros bruts mensuels au 1er janvier 2026.

Entretien de Parcours Professionnel:

L 6315-1 du Code du travail modifié le 30 décembre 2025.

Deux nouveaux entretiens obligatoires à des périodes clés de la vie professionnelle : EPP

- **Aux 45 ans du salarié**, généralement après la visite médicale de mi-carrière pour faire notamment le point sur la prévention de l'usure professionnelle et l'aménagement de poste si nécessaire.
- **Avant les 60 ans du salarié** pour aborder notamment les conditions de fin de carrière et la préparation à la retraite.

Un 1er entretien à l'embauche, un second dans l'année qui suit, puis tous les 4 ans.

Un bilan récapitulatif tous les 8 ans.

Le nouvel EPP: prévoit également un entretien **après certaines absences** (congé parental, long arrêt maladie...) à condition que le salarié n'ait pas déjà réalisé un entretien de parcours professionnel au cours des 12 mois précédant son retour.



Evolution des conditions de travail

Si l'**UNSA** partage l'objectif de renforcer l'autosuffisance en plasma et de répondre aux besoins de santé publique, elle refuse que cette ambition se construise sur une **dégradation des conditions de travail et des emplois**.

Des constats sur le terrain !

Dans les établissements du Grand Est, les salariés expriment :

- une augmentation significative de la charge de travail,
- des effectifs insuffisants,
- la difficulté de prendre sa pause repas face à l'affluence de donneurs sur les créneaux de pause méridienne.
- des horaires étendus et contraints,



Un sentiment persistant de manque de reconnaissance de la réalité du terrain demeure.

🔗 Les revendications de votre syndicat **UNSA** :

- Des créations de postes pérennes.
- Une organisation du travail concertée et adaptée aux réalités du terrain.
- Une reconnaissance salariale réelle.
- Des formations ciblées et orientées vers l'évolution pour tous.
- Un dialogue social toujours constructif.



✉ Unsa.efs.gest@gmail.com

INFOS



CR à retrouver en PJ!

RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

LE SYNDROME DE L'ÉPUISEMENT

PROFESSIONNEL OU BURNOUT

Le guide pratique de l'UNSA



Quels sont les symptômes du syndrome d'épuisement professionnel ?

Plusieurs manifestations peuvent survenir, similaires à une exposition prolongée à plusieurs facteurs de risques psychosociaux :

- **Émotionnelles** : sentiment de perte de contrôle, irritabilité, anxiété, hypersensibilité ou perte d'émotions
- **Physiques** : troubles du sommeil, douleurs musculaires, nausées, prise ou perte de poids...
- **Cognitives** : diminution de la concentration, difficulté à réaliser plusieurs tâches, manque de recul...
- **Manifestations comportementales ou interpersonnelles** : Repli sur soi, manque d'empathie, addictions...
- **Manifestations motivationnelles ou liées à l'attitude** : autodépréciation dans le travail, baisse de motivation,

Professionnellement, d'autres symptômes peuvent se manifester :

- **Stress au travail passager ou chronique** : déséquilibre entre les objectifs et les ressources allouées
- **Addiction au travail** : épuisement des ressources par l'implication excessive dans le travail

Quelles peuvent être les causes ?

Comme l'ensemble des RPS, le syndrome de l'épuisement professionnel est la conséquence d'une exposition du salarié à un environnement professionnel dégradé.

Les causes sont :

- **Liées aux conditions de travail** :
 - **Surcharge de travail** : quantité de travail, temps de travail excessif
 - **Exigences émotionnelles** : difficultés relationnelles avec le public
 - **Manque d'autonomie et de marges de manœuvre** : rythme contraignant...
 - **Mauvais rapports sociaux et relations de travail** : ordres contradictoires...
 - **Conflits de valeurs** : sentiment d'effectuer un travail inutile...

Les Risques Psychosociaux (RPS) intègrent :

- les violences internes et externes,
- le harcèlement moral et sexuel
- l'épuisement professionnel.

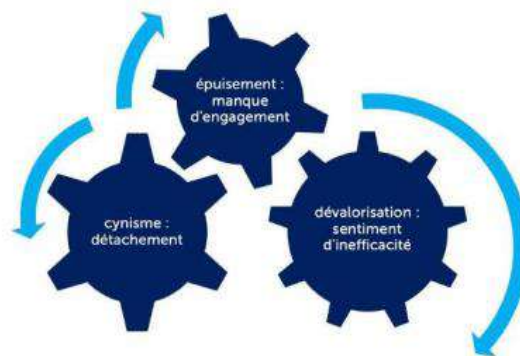
Qu'est ce que l'épuisement professionnel ou burnout ?

Le burnout se traduit par « un état d'épuisement physique, émotionnel et mental, qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel ». Il est la conséquence de situations de travail émotionnellement exigeantes. C'est un processus de **dégradation du rapport au travail**. L'épuisement professionnel est une **spirale dangereuse**.

Il comporte trois dimensions :

- **L'épuisement émotionnel, psychique et physique**
 - Les temps de repos ne suffisent plus à soulager la fatigue qui devient alors chronique
 - Le sentiment d'être « sans ressources » émotionnelles, physiques ou mentales
- **Le cynisme vis-à-vis du travail**
 - Attitude négative et détachée
 - Le salarié devient insensible à son environnement professionnel
- **Diminution d'accomplissement personnel au travail**
 - Le salarié se sent dévalorisé, inefficace et inutile

Le burnout est diagnostiqué par un médecin.



- **Insécurité de la situation au travail** : manque de perspectives, précarité...

- **Personnel** : aspect émotionnel, conscience professionnelle...

Comment prévenir le burnout ?

- **Agir sur les facteurs de RPS (responsabilité de l'employeur)** :
 - Suis-je formé et informé sur l'épuisement professionnel ?
 - La charge de travail individuelle et collective est-elle réaliste ?
 - Comment sont les relations interpersonnelles ?
 - Mon avis compte-t-il ? Ai-je un retour du travail accompli ?
 - Mon travail est-il reconnu ?
- **Repérer les alertes collectives** :
 - signaux liés au fonctionnement de l'entreprise
 - signaux liés à la santé et à la sécurité des salariés
- **Repérer les alertes individuelles** :
 - symptômes

LES CONSEILS DE L'UNSA

COMMENT ANTICIPER ET RÉAGIR ?

Si vous êtes épuisés professionnellement ou si vous constatez qu'un collègue en présente les symptômes, n'attendez pas !

Qui prévenir au sein de l'entreprise ?

- Le médecin du travail
- La CSSCT
- Vos élus **UNSA**
- Le Dispositif d'Ecoute et d'Accompagnement :

Hotline ANONYME 0805 691 670

Sur qui s'appuyer ?

- Le médecin traitant
- Les amis, la famille
- Vos élus **UNSA**



Un syndicat, ça sert à quoi ?



Combien ça coûte ?

27,20€/an

Après déduction fiscale

L'adhésion coûte 80 €/an

Moins de 30€ par an

Si vous êtes imposable, 66% seront déductibles de vos impôts sur le revenu.

Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 66%.



Bulletin d'adhésion en PJ

Vos représentants au CSE

Muriel RABIER
06.51.92.29.75 Colmar

Nadine KOLB
06.95.79.07.81 Strasbourg

Laurent BAUR
07.61.56.33.38
Colmar

Vos délégués de sites:

Nancy: Magali DRUAUX
06.12.90.38.01

Strasbourg: Ségolène FERMIN
06.51.33.75.90

Charleville-Mézières: Karen
PIERARD 06.19.42.29.91

Colmar/Mulhouse: Stéphane
KREBS 07.69.07.60.40

Metz: Emilie VILLEMIN
06.70.53.91.99

Chaumont/Troyes: Valérie
DOUBRE 06.42.25.30.44

MONTE
LE SYNDICAT QUI

jadhere.unsa.efs@gmail.com

